

RAPPORT-PREAVIS
N° 162/2019
AU CONSEIL COMMUNAL

**Réponse au postulat de Madame la Conseillère
communale Aurélie Hegetschweiler au sujet de
l'optimisation des espaces ludiques communaux**

Délégué municipal : M. Maurice Gay

1^{re} séance de la commission

Date	Jeudi 11 juillet 2019 à 19h
Lieu	Salle des maquettes, place du château 3

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Introduction

Le 2 mai 2018, Madame la Conseillère communale Aurélie Hegetschweiler (Bodeman) déposait un postulat intitulé « Postulat d'optimisation des espaces ludiques communaux ». Celui-ci demande que la Municipalité étudie l'installation d'ombrages sur les places de jeux et sur les espaces publics en général afin de garantir une fréquentation plus étendue de ces lieux en été.

Ce rapport-préavis a donc pour but de répondre au postulat, il présente les résultats d'une étude réalisée sur 6 places de jeux et propose un module d'ombrage ayant pour objectif d'équiper différents espaces publics.

2. Descriptif du projet

2.1 L'étude ombrage : sites retenus et méthode

Une étude pour installer des ombrages sur les places de jeux de la ville a été réalisée par un mandataire spécialisé dans ce type d'aménagement.

Les places retenues pour l'étude sont : la Cossynelle, le Couchant, la piscine (pataugeoire) de Colovray et Bourg de Rive. Les places de jeux de Perdtemps et de la Grande Jetée, bien que temporaires, ont également fait l'objet d'une analyse, étant donné qu'elles seront utilisées pendant plusieurs années.

Les autres places de jeux présentant un bon potentiel d'ombrage par l'arborisation existante ou à y implanter (Mangettes, Prélaz, Morâche, la Combe, Collège central) n'ont pas été incluses dans cette étude qui vise à analyser la faisabilité d'installer des ombrages sur les places de jeux à court terme sous la forme de constructions.

Pour chacun des sites, l'étude propose deux variantes d'ombrage :

- installation de vélums d'ombrage (toiles imperméables), montés sur des armatures fixes, capables de résister à la pluie et aux vents violents. Ce système est robuste mais coûteux. Il nécessite également des travaux importants (découpe des revêtements existants, socles, etc.) et doit être compatible avec les aires de chutes des jeux installés ;
- installation d'une protection sous la forme d'un treillis plus léger fixé aux arbres ou aux accroches existantes. Ce système est plus économe, mais il nécessite de démonter la protection en cas de forts vents. Une surveillance et une maintenance par du personnel communal est donc à prévoir.

2.2 Résultats de l'étude ombrage

Enjeux

L'étude a démontré la complexité et le coût élevé d'installer des ombrages sur les places de jeux.

En effet, l'ensemble des éléments suivants est à prendre en compte :

- le choix de l'emplacement de l'ombrage, en fonction de l'espace, doit être évalué selon :
 - la présence des jeux et de leurs aires de chute ;
 - les lieux d'arrêts des enfants et/ou parents.
- les périodes d'ensoleillement : si la chaleur et le soleil sont craints en période de plein été et/ou de canicule, ils sont par contre recherchés au printemps et en automne. L'ombrage n'est donc pas une solution définitive et pérenne pour répondre à un meilleur confort d'usage pour toute l'année sur l'ensemble des places de jeux et autres lieux publics ;
- enfin, comme évoqué plus haut, la question des coûts en termes d'investissements en matériel ou de ressources humaines est également un des éléments pris en compte.

Face à ce constat, une proposition alternative a donc été étudiée. Il est proposé de développer le thème de la pergola pour créer l'ombre recherchée. Cette installation légère et peu coûteuse permet de valoriser l'ambiance du lieu, elle peut accueillir plusieurs publics et favoriser diverses activités: pique-nique, jeux, travail ou détente, etc.

Enfin, s'agissant du confort d'usage des places de jeux, l'installation de fontaines à eau est également proposée lorsque cette solution s'avère pertinente.

Propositions retenues

Pour chaque place étudiée, les décisions suivantes ont été prises :

- **Cossynelle** : l'installation d'un velum imperméable nécessiterait d'importants travaux sur cette toute nouvelle place de jeux (découpage et reprise du revêtement synthétique, etc.). De plus, la chaleur plus que le manque d'ombre semble être problématique sur cet espace, or les toiles d'ombrage ne procureront pas plus de fraîcheur. A terme, les arbres récemment plantés procureront ombre et fraîcheur. Il est donc proposé d'observer l'utilisation de cet espace avant d'intervenir ;
- **Piscine** : la proposition d'installer une pergola à la place de la haie qui borde la pataugeoire a été retenue. Le coût de cet aménagement doit encore être étudié en détail ;
- **Couchant** : la proposition d'installer une pergola le long du grillage du terrain de foot et une fontaine à eau est retenue ;
- **Bourg de Rive** : une pergola pourrait y être installée, cependant la construction sera conçue pour être déplacée sur un autre site. Il est en effet rappelé que cette place est vouée à disparaître avec la réalisation de l'extension du Musée du Léman ;
- **Perdtemps** : l'installation d'un velum d'ombrage (toile imperméable) pour un coût d'environ CHF 20'000.- n'a pas été retenue. Sa mise en place nécessite l'implantation de poteaux dans l'aire de jeux qui péjorent l'image et l'ambiance du lieu. Une solution plus légère n'est pas réaliste dans ce site soumis à des vents violents. Il est cependant proposé de ne plus tailler les platanes qui bordent la place de jeux. Ce faisant, 2,5 m de branches seront gagnés en 1 an, générant plus d'ombre pour l'aire de jeux.
- **Grande Jetée** : l'installation d'une fontaine à eau proche du futur édicule sous le platane est approuvée. L'option de réaliser un vélum étanche sur le bac à sable n'est pas retenue, cette place bénéficiant de l'ombre des platanes présents sur le site.

2.3 Alternative : développer un module « pergola »

La Municipalité est favorable à étudier un « module pergola » pour les aires de jeux en général, voire pour les autres espaces publics de la ville. Le principe est de créer une structure en bois, mobile et robuste, qui pourrait être adaptée selon les lieux et leurs usages en combinant autant de pièces que nécessaire.

Etant donné les finances de la Ville, la Municipalité propose cependant de reporter l'approfondissement de ce projet à une période plus propice.

3. Incidences financières

Les coûts des aménagements proposés ont été estimés de façon à avoir une première idée globale des montants.

Au regard de la situation financière actuelle de la Ville, la Municipalité a décidé de ne pas développer cet objet, non prioritaire à ce stade.

Les études et approfondissements nécessaires à la rédaction de futurs préavis de réalisation seront entrepris ultérieurement.

4. Conclusion

Pour répondre au postulat de Mme Aurélie Hegetschweiler intitulé « Postulat d'optimisation des espaces ludiques communaux », la Municipalité propose de développer un « module pergola » destiné aux places de jeux, mais également aux autres espaces publics de la Ville, selon les besoins. Cette structure en bois générera du confort d'usage pour tous, de plus elle qualifiera par un ombrage délicat les espaces publics pénalisés par une exposition excessive.

Au même titre que les aménagements complémentaires permettant un meilleur confort d'usage, deux fontaines à eau sont également proposées pour les places de la Grande Jetée et du Couchant.

Ces aménagements n'étant cependant pas prioritaires pour la Municipalité au vu des finances de la Commune. Les crédits de réalisation seront demandés ultérieurement.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport-préavis N° 162/2019 concernant le postulat de Mme la Conseillère communale Aurélie Hegetschweiler intitulé « optimisation des espaces ludiques communaux »;

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet ;

Attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour :

décide : de prendre acte du rapport-préavis N° 162/2019 valant réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Aurélie Hegetschweiler intitulé « optimisation des espaces ludiques communaux ».

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 3 juin 2019 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Le Secrétaire :

Daniel Rossellat

P.-François Umiglia

Annexe :

-
- postulat de Mme la Conseillère communale Aurélie Hegetschweiler intitulé « optimisation des espaces ludiques communaux »

Postulat d'optimisation des espaces ludiques communaux

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

La commune a fait une demande d'autorisation de construire des zones ombragées au parc de la Morâche. On ne peut que s'en réjouir ; toutefois pourquoi ne pas avoir une vision globale et étendre cette amélioration à d'autres places de jeux, parcs et lieux publics.

En effet, comme utilisatrice assidue et en contact quotidien avec d'autres utilisateurs de ces espaces ludiques dans notre ville, je constate que ces magnifiques places de jeux sont utilisées par des familles, des enfants mais aussi par des jeunes, des travailleurs, des personnes âgées, les citoyen·ne·s

En plus des installations pour enfants, grâce aux bancs et aux tables mises à disposition, tout un chacun peut bénéficier d'un moment de pause pour lire, se restaurer et s'aérer dans ces espaces verts bienvenus.

Certaines places de jeux et parcs tels que notamment : Prélaz, Bourg de Rive, square de Perdtemps n'ont malheureusement pas la chance de disposer d'arbres et de végétation suffisamment abondantes pour être ombragées naturellement.

Malheureusement, une fois les jours chauds arrivés, ces places de jeux, se transforment en four, le temps d'utilisation diminue de manière significative si on ne veut pas brûler au soleil. Comme chacun le sait, la surexposition au soleil, et particulièrement celle des enfants, est un risque croissant et majeur du nombre de cancer cutané.

Ce postulat souhaite l'installation des systèmes d'ombrage variés et originaux tout en s'intégrant et utilisant l'espace urbain.

Je vous invite donc à prendre connaissance des différentes réalisations dans d'autres villes telles qu'à Yverdon-les-Bains, « Aux rives du Lac » ou à Langnau (BE), ces emplacements sont maintenant utilisés par grand nombre de personnes.

A l'instar des places de jeux susmentionnées, d'autres espaces publics tels que parcs et places pourraient bénéficier d'installations similaires aux futures installations du parc de la Morâche et ainsi le pique-nique, la pause estivale, le moment de lecture, les rencontres entre amis et pourquoi pas un apéro, seraient rallongés et la joie d'être ensemble en extérieur prolongé, permettant ainsi à tous de profiter au maximum de la courte période des mois ensoleillés.

La postulante demande le renvoi direct en Municipalité.

Aurélie Bodeman

Nyon, le 2 mai 2018

<http://www.paysagegestion.ch/activites/espaces-publics/parc-des-rives-yverdon-les-bains-prix-hochparterre-2007-prix-wakker-a-la-ville-d-yverdon-2009>